

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 18 janvier à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 12 janvier 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°21 – DA du 18/01/2018

Rapporteur : M. BERGEROT

**Zone Artisanale de Saizerais
Vente d'un terrain à la SCI CUGNOT Haute Epine**

L'entreprise ACT TERRASSEMENT est spécialisée dans la réalisation de travaux de terrassement courant, de travaux préparatoires et de démolition.

La société à responsabilité limitée ACT Terrassement, fondée en 2017 par Monsieur Allan CUGNOT, qui a été en entreprise individuelle durant 5 ans sur une activité identique, est actuellement basée à Malzéville sur un terrain et bâtiment en location. Son gérant souhaite créer un bâtiment de 600 m2 afin d'optimiser son matériel et ses machines et une partie bureau sur la zone d'activité Haute Epine de Saizerais.

Le bâtiment prévu est envisagé sur une superficie de 5 200 m2. Il est prévu également un espace de stockage intégré au bâtiment. Il permettra de disposer dans le bâtiment les stocks de matériel et les machines de la société.

La SARL est composée du gérant et de deux ouvriers. Elle envisage de recruter du personnel en fonction de la poursuite de son développement.
Le projet foncier et immobilier sera porté par la SCI CUGNOT Haute Epine.
Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable des domaines,
- Après avis favorable de la Commission « Emploi et Développement Economique » du 11 janvier 2018,
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente d'un terrain d'environ 5 200 m² à la SCI CUGNOT HAUTE EPINE, destinée à la construction d'un bâtiment de 600 m² sur la base de 23 € HT le m² dont la signature de l'acte de vente devra intervenir dans les 3 ans.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DESIGNE l'étude notariale de Maître BALANCY-BAZELAIRE comme conseil en charge d'établir les actes.

INSCRIT la recette au Budget annexe Saizerais 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC